

## **Entrevue DGESCO-ADEAF**

### **Vendredi 9 février 2018**

Thérèse Clerc, présidente de l'ADEAF et Marion Gaudy, secrétaire adjointe, ont été reçues à la demande de la DGESCO par Yves Cristofari, chef du Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique à la Dgesco et M. Gobin du Bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques

L'ADEAF n'avait pas été invitée dans le cadre des consultations de la mission Mathiot.

La DGESCO, qui reçoit presque toutes les associations disciplinaires afin de voir comment les propositions qui servent de base à la définition d'un nouveau bac sont perçues, souhaite avoir nos remarques et nos appréciations sur l'ensemble des propositions.

Durant cet entretien, nous avons rappelé **les positions de l'ADEAF** sur la base du communiqué validé par la Conférence des Présidents le 4 février 2018 :

**- bac**

évaluation des 4 activités langagières, garanties d'équité, le plus d'anonymat possible, le moins possible de contrôle continu avec épreuves ponctuelles et échange d'examineurs, banque nationale de sujets

**- organisation du lycée**

3h pour chaque LV dans le tronc commun, des heures en demi-classe, des parcours associant aux différents couples de majeures 2 LV approfondies en mineures, des parcours avec 2 LV en majeures,

**- réserves et interrogations sur la certification** à articuler avec l'enseignement disciplinaire qui va bien au-delà de la langue-outil

**Des propos de la DGESCO, on peut retenir :**

Les évolutions concernant le lycée ne seront pas des révolutions.

Il s'agit essentiellement de mettre en œuvre l'engagement du Président sur la simplification du bac et d'offrir un peu plus de liberté de choix dans les parcours.

L'idée du tronc commun pour tous est assez séduisante.

## **CALENDRIER**

14 février 2018 : annonce des grands principes

Première session du nouveau bac en 2021 avec mise en œuvre simultanée des nouveaux cursus en classe de seconde et de première à la rentrée 2019.

Peu de choses changeront en seconde.

A la rentrée 2018, l'AP sera transformée en heures vouées à l'amélioration de l'EE et EO en français à partir des tests de positionnement proposés à tous les élèves de seconde. Il y aura aussi un programme d'orientation.

La semestrialisation n'est pas actée. Il n'y aura(it) pas pas de changements d'enseignement en cours d'année scolaire.

## **BAC**

Il y aura une épreuve de français (en deux parties écrit et oral) en fin de 1ère et 4 épreuves en classe de terminale : 2 sur les spécialités, une de philo et un grand oral.

Pour les autres matières, on s'oriente vers un contrôle continu sous forme d'épreuves ponctuelles avec échange des copies à l'échelle d'un groupe d'établissements.

Durant le grand oral (durée pour l'instant de 20 à 30 min), l'élève présenterait une production personnelle qui s'appuierait sur ses matières de spécialité. Il y aurait également un entretien un peu général sur des problématiques liées à son avenir .

Si une des matières de spécialité est une LV, une partie de la présentation pourrait être en LV mais l'entretien serait en français puisqu'on teste aussi la capacité d'expression orale des candidats.

Pour l'évaluation, la production ne serait pas appréciée en tant que telle mais plutôt la capacité à énoncer un projet, à en présenter les complexités

## **ORGANISATION DU LYCEE**

Nous n'avons pas eu d'informations précises sur les parcours qui seront proposés au cycle terminal.

Il y a des interrogations sur la pertinence de l'approfondissement en mineures des matières du tronc commun et donc des LV. (Pour l'ADEAF, l'enjeu de l'horaire du tronc commun -3heures minimum- serait d'autant plus important,)

La LV3 sera possible.

## **CERTIFICATIONS**

Le Ministre considère comme normal que la France soit en mesure d'assumer ses propres certifications (Rappel de l'ADEAF, c'est bien le cas du DCL dans le post-bac. Il pourrait être généralisé et permettrait de promouvoir la poursuite de 2 langues dans les cursus post-bac)

On serait plus sur l'idée de "suppléments d'examen" dans un certain nombre de domaines, qui apparaîtraient sur le diplôme ou adjoints au diplôme et permettraient dans certaines voies d'études supérieures de déboucher sur une qualification attestée.

L'ADEAF signale pour les LV la mention DNL et l'allemand la mention d'un échange Sauzay ou Voltaire.

Il n'est pas envisagé que la certification pilote l'enseignement de la langue.

La préparation à la certification pourrait être envisagée en option facultative.

## **EVOLUTION DES PROGRAMMES**

Nous avons été interrogées sur l'évolution que nous souhaitons pour les programmes.

Nous attendons de connaître l'organisation des enseignements et les horaires pour voir s'il est nécessaire de les faire évoluer. Sans refondre les programmes, on pourrait faire varier les objectifs selon le statut de la LV (matière du tronc commun, discipline principale ou d'approfondissement) en jouant à la fois sur le niveau visé et sur le nombre de notions travaillées obligatoirement.

M. Cristofari s'est préoccupé la place de la littérature et de la grammaire dans l'enseignement de l'allemand et a précisé que les programmes sont du ressort du Conseil Supérieur des Programmes.

L'entretien a été cordial et nos interlocuteurs à l'écoute de nos propositions et ouverts à la discussion.

Thérèse Clerc et Marion Gaudy